

Vaudois!

N°13 - 28 mai 2026

Le média d'opinion libérale-radical

10 millions: «L'initiative est contraire aux valeurs PLR»

A l'approche du scrutin du 14 juin, la présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier alerte sur les conséquences de l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» pour le canton de Vaud. Economie, logement, sécurité, infrastructures: entretien

Pages 4-6



Keystone/Cyril Zinaro

Opinion

Salaire minimum:
Gilles Meystre
défend le contre-
projet

Page 8



Parti pris

Pascal Broulis
rend hommage
à Jacqueline
Maurer-Mayor

Page 10



Portrait

Maxime Meier
élu syndic
à 27 ans

Pages 14-15



Une femme de premières



Par
Nasrat Latif
Rédacteur en chef

Jacqueline Maurer-Mayor, décédée le 18 mai à l'âge de 78 ans, aura naturellement marqué le PLR, mais aussi – et surtout – le canton de Vaud. L'ancienne conseillère d'Etat radicale était à la fois une femme de premières... et une féministe de premier plan.

Première femme à siéger au Gouvernement vaudois, de 1997 à 2007, elle dirige alors le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Dans son communiqué publié à la suite de son décès, le Conseil d'Etat rappelle qu'à son départ en 2007, «le taux de chômage est passé de 8,3% en 1997 à 4,3%». Elle mène notamment campagne aux côtés de Pascal Broulis en 2002, qui la rejoindra ensuite au gouvernement (*lire son hommage en page 10*).

Première femme présidente du Conseil d'Etat également, en 2000. C'est sous sa direction qu'est créée la Commission cantonale de lutte contre les violences domestiques. Ministre de tutelle du Bureau de l'égalité, elle contribue à le transformer en service à part entière et à lui donner davantage de visibilité, tout en instaurant le premier Plan d'égalité du canton. Elle participe aussi activement au dévelop-

pement des garderies de l'Etat de Vaud. C'est encore sous sa responsabilité que s'organisent les premières journées JOM, la «Journée Oser tous les métiers».

Jacqueline Maurer-Mayor fut également l'une des premières magistrates – si ce n'est la première, tous genres confondus – à évoquer publiquement ses difficultés personnelles. Frappée par une rupture d'anévrisme trois ans après son entrée au gouvernement, elle est contrainte de se retirer durant plusieurs semaines. Elle témoigne alors du bouleversement provoqué par cet événement, ainsi que du besoin de retrouver un équilibre entre engagement public et vie familiale. Une prise de parole rare. Et, pour l'époque, profondément novatrice.

«Jacqueline Maurer-Mayor était une femme d'action, davantage tournée vers les réalisations que vers la revendication. Une posture qui contraste avec les débats contemporains sur la cause féministe»

Ces exemples, loin d'être exhaustifs, illustrent à quel point Jacqueline Maurer-Mayor était une femme d'exception. Une femme d'action, davantage tournée vers les réalisations que vers la revendication. Une posture qui contraste avec les débats contemporains sur la cause féministe.

La grève du 14 juin aura lieu cette année à Lausanne... la veille. Les Vaudoises sont en

effet invitées à rejoindre Genève afin de participer au cortège qui se mobilisera contre le G7 d'Évian. Ici, la convergence des luttes féministes et anticapitalistes constitue une «évidance», selon le collectif genevois de la grève des femmes.

Une conception du combat pour l'égalité homme-femme qui semble bien éloignée de celle portée par Jacqueline Maurer-Mayor, dont l'action s'est inscrite autant dans la promotion de l'égalité que dans le soutien à une économie alors en difficulté.

Elle nous manque déjà.

SOMMAIRE

■ **Florence Bettschart-Narbel**
NON à «Pas de Suisse à 10 millions» Page 3

■ **Interview**
C. Luisier alerte sur la "Suisse à 10 millions" Pages 4-6

■ **Pascal Broulis**
Oui à la réforme du service civil Page 7

■ **Gilles Meystre**
2x non au SMIC, oui au contre-projet Page 8

■ **Philippe Lörtscher**
Initiative fédérale des JLR Page 9

■ **Parti pris**
Hommage à Jacqueline Maurer-Mayor Page 10

■ **Parti pris**
Echos du Grand Conseil Pages 11-13

■ **Portrait**
Maxime Meier Pages 14-15

■ **IA Point comme nous**
La Liberté guidant les black blocs Page 16

La Suisse mérite mieux que le procès de sa croissance



Par
Florence
Bettschart-Narbel
Présidente PLR Vaud,
Députée

L'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» prospère sur un malaise réel. Saturation des transports, pénurie de logements, hausse des loyers, difficultés à concilier vie professionnelle et familiale: beaucoup de Suisses ont le sentiment que leur qualité de vie se dégrade. Ce constat ne peut pas être balayé d'un revers de main. Il faut identifier correctement les causes du problème. C'est précisément là que cette initiative se trompe.

Elle repose sur une idée séduisante politiquement, mais largement erronée: la Suisse irait moins bien parce qu'elle compterait trop d'habitants. Comme si la croissance démographique était, à elle seule, responsable de nos difficultés, alors que la réalité est évidemment bien plus complexe.

«L'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» prospère sur un malaise réel»

On oublie souvent ce qu'était la Suisse avant son ouverture économique moderne. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la Suisse était relativement pauvre et un pays d'émigration. La prospérité que nous considérons aujourd'hui comme

acquise est récente. Elle s'est construite grâce à l'ouverture du pays, au commerce international, à notre capacité d'innovation et à l'apport de travailleurs venus de l'étranger.

La Suisse n'est pas devenue prospère malgré son ouverture, mais grâce à elle.

On oublie aussi que la Suisse vieillit. Comme partout en Europe, la natalité baisse et les besoins en personnel augmentent fortement. Hôpitaux, EMS, construction, ingénierie ou informatique: des secteurs entiers reposent déjà sur des travailleurs étrangers. Faire croire qu'il suffirait de plafonner la population pour résoudre nos problèmes relève donc largement de l'illusion.

«La Suisse n'est pas devenue prospère malgré son ouverture, mais grâce à elle»

D'autant plus que beaucoup des tensions actuelles proviennent surtout d'un manque d'anticipation. Pendant des années, la gauche et les milieux qui soutiennent aujourd'hui cette initiative ont multiplié les oppositions, les contraintes et les blocages, compliquant la construction de logements, ralentissant les projets d'infrastructures et retardant le développement des transports publics.

Il faut aussi se méfier d'une certaine nostalgie. La Suisse n'a jamais été un musée figé. Son histoire est celle d'un pays qui s'est construit par l'ouverture, les échanges et l'intégration progressive de populations venues d'ailleurs. Les Italiens et Espagnols hier, les Portugais

ensuite, puis bien d'autres encore ont contribué à bâtir la Suisse moderne et prospère que nous connaissons aujourd'hui.

«Le vrai enjeu est ailleurs: construire davantage de logements, investir dans les transports, soutenir les familles et retrouver une capacité de planification à long terme»

Cela ne signifie évidemment pas qu'il faille accepter n'importe quelle croissance sans réflexion. La question de la qualité de vie est légitime. Mais la réponse ne peut pas être un chiffre magique fixé à 10 millions d'habitants, comme si l'équilibre d'un pays se décrétait administrativement.

Le vrai enjeu est ailleurs: construire davantage de logements, investir dans les transports, soutenir les familles et retrouver une capacité de planification à long terme.

Le risque de chaos ne vient pas de l'ouverture de la Suisse. Il vient surtout de notre difficulté croissante à préparer le pays aux transformations qu'il connaît.

«10 millions»: Christelle Luisier alerte sur les risques pour le canton

Par
Nasrat Latif

Le Conseil d'Etat s'engage contre l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» en votation le 14 juin. Interview de sa présidente Christelle Luisier

Christelle Luisier, certains accusent les opposants à l'initiative, notamment le Conseil d'Etat, de jouer sur la peur et de peindre un scénario catastrophe. Que leur répondez-vous?

Les inquiétudes liées à l'évolution démographique sont légitimes. Le Conseil d'Etat les entend – et c'est précisément pour cela qu'il s'exprime, de manière unanime et objective, sur les conséquences concrètes de ce texte pour notre canton.

Soyons clairs: cette initiative ne résoudra ni les questions de durabilité, ni l'accès au logement, ni les problèmes de mobilité. Son véritable objectif est de mettre fin à la libre circulation des personnes avec l'Europe, sans expliquer comment cela construirait un seul appartement ou libérerait une place dans un train.

Nous avons tous en mémoire ce que signifiaient concrètement les restrictions à la libre circulation pendant le Covid: pénuries de personnel, chantiers ralentis, hôpitaux sous tension et forte incertitude pour de nombreuses familles. Cette initiative nous emmène délibérément dans cette direction – et en bien pire, sans date de fin.

Pourquoi le canton de Vaud serait-il particulièrement exposé aux conséquences négatives de cette initiative?

Notre canton est plus dynamique que la moyenne suisse: nos emplois ont progressé de 18% entre 2013 et 2023, contre 13% pour le pays. Cette croissance repose sur une main-d'œuvre étrangère qui représente une part très importante dans nos secteurs clés – 63% dans la construction, 65% dans l'hôtellerie-restauration, 37% dans la santé, 25% dans l'agriculture et la viticulture. Ces personnes font tourner notre économie au quotidien, on ne les remplace pas par l'intelligence artificielle.

«Le véritable objectif de l'initiative est de mettre fin à la libre circulation des personnes avec l'Europe»

L'attractivité et l'excellence de nos hautes écoles sont également en jeu. L'EPFL et l'UNIL attirent les meilleurs talents européens et participent aux grands programmes de recherche internationaux grâce aux accords bilatéraux. Remettre cela en cause, c'est ris-

quer d'isoler scientifiquement notre canton et d'affaiblir durablement notre capacité d'innovation.

Lors du dernier Congrès du PLR Vaud, vous avez qualifié cette initiative d'atteinte au fédéralisme. Pourquoi estimez-vous qu'elle prive les cantons d'une partie de leur marge de manœuvre?

L'initiative inscrit un chiffre rigide dans la Constitution pour tout le pays, sans tenir compte des réalités très différentes d'un canton à l'autre. Les besoins de notre canton ne sont pas ceux d'un canton alpin de Suisse centrale. Aujourd'hui, nous pouvons adapter notre politique d'aménagement et de développement à nos besoins. C'est précisément

«L'attractivité et l'excellence de nos hautes écoles sont également en jeu»

ce que nous voulons faire avec la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC): construire mieux, plus vite, et avec une qualité de vie supérieure. Si demain Berne venait à décider d'un plafond arbitraire pour tous, cela court-circuiterait ce pilotage de proximité. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si La Nation (*journal de la Ligue vaudoise, ndlr*), très attachée au fédéralisme, s'oppose elle aussi à cette initiative.

Vous affirmez également qu'une acceptation de l'initiative exercerait une pression accrue sur les finances publiques. Concrètement, qu'est-ce que ça change pour la population?

L'immigration concerne aujourd'hui majoritairement des personnes en âge de travailler: plus de 60% ont entre 18 et 39 ans. Elles occupent des emplois, paient des impôts et cotisent à l'AVS. L'initiative vise précisément à réduire ce flux au moment où les baby-boomers partent massivement à la retraite.



Keystone/Alessandro Della Valle

Les conséquences d'une limitation de la population

Selon une étude mandatée par le Secrétariat d'Etat aux migrations et publiée le 13 mai, limiter la population à 10 millions d'habitants aurait des conséquences considérables sur l'économie et les assurances sociales.

Si une telle mesure pourrait alléger la pression sur le marché du logement, les infrastructures et l'environnement ainsi que certaines dépenses sociales, elle engendrerait aussi des coûts massifs, avec des déficits annuels de plusieurs milliards de francs pour l'AVS et une aggravation de la pénurie de personnel qualifié.

Le problème est simple: les recettes baissent, alors que certaines dépenses continueront d'augmenter quoi qu'il arrive. C'est particulièrement vrai dans la santé, où les besoins liés au vieillissement sont incompressibles.

C'est un véritable étai pour les finances publiques: moins d'actifs pour financer les prestations publiques et les assurances sociales, alors que les besoins en soins augmentent mécaniquement. Concrètement, le Canton estime qu'il faudra près de 29'500 postes supplémentaires dans le secteur sanitaire d'ici 2062. Avec l'initiative, ce besoin resterait encore d'environ 24'500 postes, mais avec moins de main-d'œuvre et moins de recettes fiscales pour le financer.

Quelles mesures le Conseil d'Etat met-il actuellement en œuvre pour répondre aux préoccupations liées à la croissance démographique et aux infrastructures?

Sur le logement, la révision de la LATC, actuellement en consultation, vise à accélérer et simplifier les procédures de planification et de construction – parce que le vrai problème, c'est qu'entre l'idée d'un projet et la remise des clés, il peut s'écouler des années. Nous travaillons à raccourcir les procédures et éviter les blocages.

«Sur le logement, la révision de la LATC, actuellement en consultation, vise à accélérer et simplifier les procédures de planification et de construction»

Sur la mobilité, nous investissons plus de deux milliards dans l'entretien du réseau routier, les métros lausannois et le tramway, et le développement du RER vaudois. Nous défendons au niveau fédéral le doublement de la ligne Lausanne-Genève. Ce sont des réponses concrètes à la saturation que les gens vivent au quotidien dans les transports.

Les sondages montrent que les questions migratoires et sécuritaires préoccupent une part importante de la population. Quels seraient les effets de cette initiative sur la sécurité de la Suisse et sur les accords bilatéraux?

C'est précisément là que l'initiative échoue le plus gravement, en particulier sur la sécurité. Les accords de Schengen-Dublin sont liés à la libre circulation des personnes. Si l'accord sur la libre circulation tombe, Schengen et Dublin tombent aussi.

Nos forces de l'ordre perdraient alors l'accès au Système d'information Schengen, consulté jusqu'à 350'000 fois par jour.

Cet outil permet chaque jour d'identifier des criminels recherchés, terroristes, armes ou véhicules volés. Sans lui, nos polices travailleraient à l'aveugle. La Confédération estime qu'une compensation partielle coûterait jusqu'à 500 millions de francs par an, sans retrouver l'efficacité d'un réseau partagé avec 29 pays.

«Sur la mobilité, nous investissons plus de deux milliards dans l'entretien du réseau routier, les métros lausannois et le tramway, et le développement du RER vaudois»

Sur l'asile, le paradoxe est tout aussi fort. L'accord de Dublin garantit que les demandes sont traitées dans le premier pays d'entrée en Europe. En 2024, notre canton a renvoyé vers les Etats partenaires trois fois plus de requérants qu'il n'en a accueilli. Sans cet accord, n'importe quel demandeur débouté dans l'UE – plus de 366'000 en 2024 – pourrait venir déposer une nouvelle demande en Suisse. Notre système serait immédiatement submergé. L'initiative qui affirme «repren- dre le contrôle de l'immigration» provoquerait exactement le chaos qu'elle prétend combattre.

Cette campagne de votation particulièrement intense arrive à son terme. Quel message souhaitez-vous adresser aux membres et sympathisants PLR qui hésitent encore?

Cette initiative est fondamentalement contraire aux valeurs libérales-radicales. Elle vise à mettre fin à la libre circulation des personnes, qui fonctionne depuis 25 ans et s'adapte naturellement aux besoins du marché, par une économie administrée avec des contingents bureaucratiques décidés à Berne. Les premières victimes en seraient nos PME.



Photo: Petar Mitrovic

Dans un monde instable – droits de douane américains, guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, incertitudes géopolitiques – la Suisse a besoin de partenaires fiables et de règles stables. L'UE absorbe 51% de nos exportations. Couper les ponts avec notre premier partenaire commercial et sécuritaire serait une faute stratégique majeure, au pire moment possible.

«Couper les ponts avec notre premier partenaire commercial et sécuritaire serait une faute stratégique majeure, au pire moment possible»

Les préoccupations sur le logement et les transports sont réelles – et nous y répondons. Mais cette initiative n'y apporte aucune solution: pire, elle aggrave chacun de ces problèmes tout en en créant de nouveaux. Le 14 juin, le NON s'impose.

Publicité

Pour une armée forte, oui à la révision de la loi sur le service civil



Par
Pascal Broulis
Conseiller aux Etats

Depuis 2022, la population européenne et suisse a été rappelée du fait que le risque de guerre était toujours bien présent sur notre continent. Ces conflits montrent un monde nouveau, où l'ordre mondial établi à la suite de la fin de la Seconde Guerre mondiale et à la chute du mur de Berlin est bouleversé.

Le Parlement, sensibilisé à cette problématique, a décidé de trouver des solutions pour augmenter l'effectif de l'armée en prenant des mesures pour le service civil. En effet, la dégradation de la situation sécuritaire en Europe implique un renforcement de l'armée dans notre pays. En juin prochain, nous sommes ainsi amenés à voter les propositions du Conseil fédéral, qui ont été validées par le Parlement lors de la session d'automne 2025.

Dans le cadre de ce contexte international nouveau, les Chambres fédérales souhaitent revenir au cadre légal prévu par notre Constitution sur le service militaire et de remplacement. Notre Constitution fédérale ne prévoit pas de libre choix entre le service militaire et le service civil. Depuis la réforme de 2009, à savoir la suppression de l'examen de conscience, le nombre d'admissions au service civil a doublé. Aujourd'hui, près de 60'000 personnes aptes au service militaire

ont intégré le service civil. Cela démontre qu'un nombre important de personnes astreintes au service militaire considèrent le service civil comme une option, même si elles doivent y consacrer davantage de temps.

«La dégradation de la situation sécuritaire en Europe implique un renforcement de l'armée dans notre pays»

Sur la base de ce constat, plusieurs mesures ont été validées au Parlement. La réforme propose de corriger le constat fait par l'armée, à savoir que de nombreux militaires quittent l'armée après leur école de recrue pour finir le nombre de jours de service militaire auprès du service civil. Avec la modification proposée, il sera pour eux nécessaire d'accomplir à minima 150 jours de service civil, s'ils souhaitent quitter l'armée. La loi soumise à votation corrige également cela pour les sous-officiers et les officiers.

La réforme vise également à combler un manque de person-

nel médical dans l'armée. Ainsi, la loi prévoit que les médecins et étudiants en médecine seront dirigés vers l'armée en lieu et place du service civil. Des exceptions seront prévues pour les cas de conflits de conscience.

Enfin, la loi prévoit quelques modifications sur les modalités du service civil et son organisation. Ces modifications permettront de prévoir des modalités similaires à l'armée.

A mon sens, cette réforme a pour but de résoudre le problème que constitue le grand nombre de passages dits tardifs de l'armée au service civil. Elle devrait permettre à notre armée de disposer d'un nombre plus important de soldats. A l'heure d'un contexte international très volatile, il est nécessaire en parallèle de notre engagement pour augmenter nos moyens de défense de soutenir cette réforme.

Dans le but de permettre à notre armée de disposer d'un nombre suffisant d'hommes prêts à servir, je vous invite, comme le Congrès du PLR Vaud, à soutenir la réforme de la loi sur le service civil.

Publicité

ÉLAGAGE
GÉNIE FORESTIER
BOIS-ENERGIE
TRANSPORT
STABILISATION BIOLOGIQUE
TRAVAUX FORESTIERS

www.danielruch.ch
021 903 37 27
1084 Carrouge(VD)

2x NON au SMIC extrême, OUI au contre-projet!



Par
Gilles Meystre

Président
GastroVaud,
vice-président
GastroSuisse,
ancien député

Le 14 juin, les Vaudois voteront sur deux initiatives demandant un salaire minimum d'Etat primant sur les salaires fixés aujourd'hui par conventions (CCT). Des initiatives extrêmes, par leurs effets induits sur les employés, les employeurs et les consommateurs. Et extrêmes, parce qu'elles rompent avec le partenariat social. Par chance, un contre-projet de bon sens améliore le système sans le casser.

«Un contre-projet de bon sens améliore le système sans le casser»

Aux salariés, ce contre-projet garantit en effet une double protection. La première, c'est celle offerte aux employés qui disposent déjà d'une convention. En faisant primer les CCT sur le SMIC, le contre-projet protège les avantages acquis jusqu'ici: hausses salariales annuelles dans la coiffure, retraite anticipée dans le bâtiment, formations offertes dans l'hôtellerie-restauration. La seconde, c'est celle offerte aux employés les plus fragiles, actifs dans des branches aujourd'hui sans CCT. Dans leur cas, le SMIC s'imposera. Alors que les initiatives veulent remplacer les CCT, le contre-projet vient donc les compléter.

Ce modèle n'a rien d'exceptionnel, puisqu'il est en vigueur dans le Jura, au Tessin et à Bâle-Ville. Mieux: il est en phase avec la volonté des Chambres de donner la primauté aux CCT. A l'inverse, les initiatives infligent un coup de massue à des secteurs qui ont déjà procédé à des revalorisations. L'hôtellerie-restauration par exemple a augmenté le salaire minimum moyen de sa convention de 9% depuis 2012. Et son salaire réel a, selon l'Office fédéral de la statistique, augmenté davantage que dans de nombreux autres secteurs. Les milieux économiques n'ont donc pas attendu le SMIC pour prendre leurs responsabilités, et même Pierre-Yves Maillard l'a reconnu dans un article paru en 2022 dans 24 Heures: «Des secteurs comme l'hôtellerie-restauration, les aéroports ou l'horlogerie, exposés à de nombreuses turbulences, accordent des revalorisations salariales qui dépassent parfois l'inflation».

Peuvent-ils en faire davantage? Réponse négative évidemment. Sauf à imaginer quatre solutions, qui sont autant d'autogoals... Première solution: réduire leurs charges, pour compenser les hausses salariales. Résultat: les petits commerces et les restaurants fermeront davantage encore aux heures les moins productives et emploieront davantage de collaborateurs à temps partiels. Un autogoal pour les salariés. Deuxième solution: limiter sur les coûts de marchandises et les investissements. Le restaurateur achètera son pain chez le discounter plutôt que chez l'artisan, et le coiffeur fera l'impasse sur le café offert à

ses clients... Troisième solution, souvent impossible: délocaliser ou automatiser. Dernière solution enfin: augmenter les prix, au détriment des consommateurs, et avec le risque de faire augmenter l'indice des prix à la consommation, donc... le SMIC qui lui est indexé!

«Ce modèle n'a rien d'exceptionnel, puisqu'il est en vigueur dans le Jura, au Tessin et à Bâle-Ville. Mieux: il est en phase avec la volonté des Chambres de donner la primauté aux CCT»

Seul le contre-projet permet d'éviter ce cercle vicieux. C'est un compromis de bon sens. Une solution conforme à notre ADN. Et le meilleur rempart contre les initiatives. Le 14 juin, 2x NON aux initiatives, oui au contre-projet plébiscité par notre Congrès!

Publicité

Machines-Services - Bernard Thonney


Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailluses, machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machines-services.com

La croissance démesurée de l'administration ne s'arrêtera pas d'elle-même!



Par
**Philippe
Lörtscher**

Président des Jeunes
Libéraux-Radicaux
vaudois, Conseiller
communal à Lutry

A force de croître sans limite, l'administration fédérale finit par causer ce que de nombreux citoyens redoutent: une étatisation rampante, silencieuse mais bien réelle, de la société suisse. Derrière des discours technocratiques et des justifications bureaucratiques se cache une réalité simple. L'Etat prend toujours plus de place, souvent sans rendre de comptes à ceux qui le financent.

Chaque année, les effectifs grimpent, les dépenses augmentent et les réglementations se multiplient. Ce phénomène n'est pas anodin. Il traduit une logique profondément ancrée, celle d'un appareil administratif qui tend naturellement à s'auto-justifier et à se développer, indépendamment des besoins réels de la population et souvent sans véritable débat démocratique.

Le résultat est connu: une machine étatique plus lourde, plus coûteuse, et de plus en plus intrusive.

Cette dérive n'est pas sans conséquences. Elle étouffe progressivement l'initiative individuelle, freine l'innovation et impose aux entreprises comme aux citoyens un carcan réglementaire toujours plus dense. A mesure que l'Etat grossit, l'espace de liberté se rétrécit. Ce n'est pas une exagération idéologique, mais un constat observable.

C'est précisément contre cette dynamique que l'initiative pour un frein à l'administration s'impose aujourd'hui comme une nécessité. Son principe est limpide: empêcher que l'administration ne grandisse plus vite que la société elle-même. En liant l'évolution des dépenses de personnel à celle du salaire médian, elle réintroduit une forme de discipline là où règne aujourd'hui l'expansion automatique.

Les opposants tenteront de présenter ce mécanisme comme une attaque contre l'Etat. C'est faux. Ce qui est en jeu, ce n'est pas l'existence de l'Etat, mais ses limites. Un Etat sans garde-fous finit toujours par dépasser son rôle. L'histoire, en Suisse

comme ailleurs, montre que la croissance administrative n'est jamais spontanément maîtrisée. Elle doit être encadrée.

Le succès du frein à l'endettement l'a déjà démontré. Lorsque des règles claires sont posées, elles permettent de contenir les dérives et de restaurer une gestion responsable. Refuser d'appliquer une logique similaire à l'administration reviendrait à fermer les yeux sur un problème pourtant évident.

Il ne s'agit donc pas d'un débat technique, mais d'un choix de société. Acceptons-nous que l'Etat continue de s'étendre, au risque de devenir omniprésent? Ou voulons-nous réaffirmer un principe fondamental: celui d'un Etat au service des citoyens, et non l'inverse?

Signer cette initiative, c'est refuser la banalisation de l'étatisation. C'est poser une limite claire à une dynamique qui, sans cela, continuera inexorablement. Et surtout, c'est rappeler que dans une démocratie, le pouvoir doit rester sous contrôle – y compris celui de l'administration.

Publicité

Bulletins de signatures

Commandez dès maintenant vos bulletins de signature en scannant le QR Code ou en écrivant à:

comite@jlr.ch



Fiduciaire PAUX Conseils & Gestion

- Conseils fiscaux
- Gérance/ Administration PPE
- Comptabilité

Rue de la Gare 15 - 1110 Morges
Tél. 021 803 73 11
info@pau.ch - www.pau.ch

Hommage à Jacqueline Maurer-Mayor

Par
Pascal Broulis
Conseiller aux Etats

A mon amie et ancienne collègue,
chère Jacqueline,

Lorsque j'ai appris ta disparition lundi soir, par ta fille, j'ai été submergé par une immense tristesse et une foule de souvenirs.

En écrivant ces lignes, je me rappelle avec émotion la manière dont tu avais su m'accueillir à mon arrivée au Grand Conseil, alors que j'étais le benjamin du groupe et du parlement. Tu m'avais immédiatement pris sous ton aile, avec cette bienveillance et cette générosité qui te caractérisaient tant.

Puis vint ta campagne au Conseil d'Etat. Avec détermination et courage, toi qui étais en faveur des automobilistes, tu avais su foncer et t'imposer pour devenir la première conseillère d'Etat de notre canton. Malgré un contexte difficile, ton action gouvernementale fut saluée bien au-delà de notre camp politique.

Dans ton engagement, tu as toujours été une grande défenseuse de notre canton, y compris vis-à-vis de nos voisins. Je me rappelle d'ailleurs la votation cantonale sur la fusion entre les cantons de Vaud et Genève. Nous avions dû nous engager pleinement dans cette campagne pour défendre notre autonomie. En 2002, tu t'étais également fortement investie en campagne pour le M2. Puis, il y eut le terrible incendie du Parlement, qui meurtrit profondément l'ensemble de la classe politique.

Je garde également le souvenir que, lors des rencontres, tu veillais toujours à mettre les gens à l'aise et à les intégrer dans la discussion. Je me souviens aussi de nos nombreuses séances, tard le soir ou tôt le matin, avec des personnalités marquantes comme Thérèse de Meuron, Pierre Keller, Raymond



Junod, Paul-René Martin et bien d'autres.

En tant que première femme présidente du Conseil d'Etat, tu as su t'engager pour de nombreuses causes progressistes, humanistes et féministes. Dans le bureau administratif de la Pontaise (BAP), il y a d'ailleurs ton portrait dans la salle de l'égalité. Ton engagement fut également marqué par la crise de la BGV. Tu t'es également battue pour créer des pôles économiques partout dans notre canton, afin de diversifier son tissu économique et renforcer son attractivité. Ces mesures ont permis de réduire fortement le chômage dans notre canton. Toi qui aimais la bonne concurrence, tu défendais avec conviction notre compétitivité.

En tant que ministre de l'Economie, tu as également veillé à réformer les lois touchant au tourisme et à l'économie. Cela a

permis un développement des régions comme le Jura vaudois ou les Alpes vaudoises. Tu as su instaurer différentes mesures pour mettre en place des instruments modernes et efficaces de promotion économique.

En tant que mère, tu as toujours été très fière de ta famille et attentive à tes deux enfants, Marisa et Jean-Marie.

A ton départ du Conseil d'Etat, tu as laissé à notre canton un héritage fait d'engagement et de dynamisme économique, un canton fort et confiant en son avenir. Cet héritage nous a d'ailleurs permis d'obtenir, quelques années plus tard, le triple AAA.

Aujourd'hui, nous te rendons hommage avec émotion et reconnaissance. Tu vas terriblement nous manquer.

Repose en paix, chère Jacqueline.

Echos du Grand Conseil

Impôt sur la fortune

Par
Jérôme Thuillard

Secrétaire général
PLR Vaud, Conseiller
communal Romanel-sur-Lausanne

La motion de notre députée et présidente de la commission des Finances **Florence Gross** fait suite au dépôt d'une autre motion en 2022, priant le Gouvernement de remplacer la franchise alors en vigueur pour l'impôt sur la fortune par une déduction, sans modification du taux. Pour l'heure, il n'y a eu aucune réponse. Aujourd'hui, il s'agit de demander au Conseil d'Etat qu'il «présente au Grand Conseil un



projet de modification de la législation fiscale visant à réduire de manière significative l'impôt sur la fortune des personnes physiques dans le canton de Vaud, afin d'améliorer la compétitivité fiscale du canton et de renforcer son attractivité économique». Cette réforme aura notamment trois buts principaux, à savoir: rapprocher la charge fiscale vaudoise de la moyenne suisse, éviter les effets pénalisants pour les épargnants, les entrepreneurs et les détenteurs de capital, et garantir une mise en œuvre pro-

gressive et financièrement soutenable.

En effet, une fiscalité sur la fortune trop élevée peut avoir des effets passablement délétères, comme des départs de contribuables fortunés pour des cantons dotés d'une fiscalité plus clémentine. Par ailleurs, il ne faut pas qu'elle soit un obstacle à l'arrivée dans notre canton de ces mêmes contribuables. L'épargne est également affectée de même que l'entrepreneuriat. La réforme demandée permettra ainsi de renforcer l'attractivité fiscale du canton de Vaud et d'élargir potentiellement la base fiscale à moyen terme ainsi que de limiter les risques d'érosion du substrat fiscal et de mieux aligner le canton sur les pratiques observées dans les cantons concurrents. La motion était assortie d'une demande de prise en considération immédiate et a été donc renvoyée directement à l'Exécutif, avec 72 voix pour, 62 contre et 3 abstentions par le plénum.

Publicité

Confort-lit
DEPUIS 1989

du 2 au 20 juin 2026

**Jusqu'à
-60%**

GRAND DESTOCKAGE

Liquidation de stock, fin de séries, surplus de fabricants, pièces uniques
MATELAS - SOMMIERS - LITS - TABLES - CHAISES - LITS RABATTABLES

Exemples : Attention Stock limité !

Sommier TEMPUR FLEX 500 fixe	80 ou 90/200 cm	650.-	840.-
Sommier ROBUSTA EVOLUTION 2 moteurs	80 ou 90/200 cm	1'090.-	1'890.-
Matelas BICO ISABELLE MOON firm	80/200 cm	790.-	1'340.-
Matelas DIROY SEASON médium ou tonic	140/200 cm	950.-	1'390.-
Matelas SUPERBA LUGANO avec SEP medium ou firm	160/200 cm	1'990.-	4'020.-
Box tapissier SELENE avec tête de lit et matelas	160/200 cm	2'090.-	4'045.-
Boxspring SUPERBA électrique avec tête de lit, sans matelas	180/200 cm	2'990.-	5'355.-
Canapé-lit CLOUD MAGNUM tissu, avec matelas AIRPLUS 18 cm	140 cm	1'890.-	2'568.-
Canapé-lit REVIVAL tissu King, avec matelas mousse EXPO	140/200 cm	2'190.-	3'184.-
Lit rabattable NOVA blanc avec matelas GIROLAMO	140/200 cm	2'890.-	3'662.-
Ensemble lit rabattable KETIAM avec canapé + 2 armoires et chevets	160/200 cm	6'990.-	12'615.-

YVERDON - Av. de Grandson 60 - 024 426 14 04 | **LAUSANNE** - Rue Saint-Martin 34 - 021 323 30 44 - confort-lit.ch

Echos du Grand Conseil

Gouvernance du CHUV

Par
Jérôme Thuillard

Secrétaire général
PLR Vaud, Conseiller
communal Romanel-sur-Lausanne

Notre centre hospitalier universitaire est un pilier stratégique cantonal tant en termes de santé globale que de recherche ou d'économie. Cependant, sa gouvernance doit être améliorée afin de pouvoir répondre aux défis actuels, notamment en ce qui concerne la pression budgétaire, les ressources humaines et la numérisation. De même,



le cadre juridique dans lequel il évolue mérite une refonte permettant une clarification des responsabilités et un renforcement de la gouvernance.

Dans cette optique, notre présidente et députée **Florence Bettschart-Narbel** a déposé une motion demandant au Conseil d'Etat de palier à ces problématiques en proposant au Grand Conseil une modification du cadre légal lié au CHUV ainsi que d'ajouter dans la loi de nouvelles compétences au Conseil stratégique permettant un meilleur suivi des projets, de même qu'une mise à jour des responsabilités respectives de l'hôpital, de la direction générale dédiée ainsi que du Gouvernement.

Contamination des eaux du Léman

Le 1,2,4 Triazole est utilisé dans l'industrie chimique pour, entre autres, fabriquer des médicaments et des pesticides. Or, ce composé est présent dans le Léman ainsi que dans nos réseaux d'eau potable: le Léman est en effet alimenté par le Rhône dans lequel est rejetée l'eau provenant du site chimique de Monthey dont les différents traitements qu'elle subit pour la rendre potable n'ont pas permis d'éliminer la substance. Ainsi, sa concentration dans l'eau potable est supérieure aux normes fixées par la loi fédérale.

Une résolution déposée par **Josephine Byrne Garelli** demande au Conseil d'Etat d'organiser dans les plus brefs délais une conférence sur la question du 1,2,4 Triazole qui devra ré-

unir les autorités fédérales, les autorités compétentes sur la question dans les cantons de Genève, Vaud et Valais, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), ainsi que les comités des réseaux de distribution d'eau potable vaudois.

Elle doit aussi apporter des informations sur les solutions techniques et scientifiques qui permettraient aux réseaux de distribution d'eau potable de se mettre en conformité avec la limite fixée par l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, et informer les comités des réseaux de distribution d'eau sur les délais qui leur seront accordés pour se mettre en conformité avec la limite fixée par l'ordonnance fédérale sur l'eau potable.

La résolution demande aussi de préciser les actions fédérales, cantonales et juridiques pour demander compensation au Canton du Valais et à l'entreprise à l'origine de la pollution selon le principe du pollueur-payeur, ainsi que les financements fédéraux et can-



tonaux qui seront mis à disposition des réseaux de distribution d'eau potable pour moderniser leurs infrastructures afin d'éviter une explosion du prix du mètre cube d'eau pour les consommateurs. Enfin, elle demande un renseignement sur l'existence, ou pas, d'un plan catastrophe en cas de pollution grave sur l'ensemble du lac Léman.

Cosignée par l'ensemble des groupes politiques représentés au Parlement, la résolution a été renvoyée au Conseil d'Etat.

Echos du Grand Conseil

Mesures d'économies

Par
Jérôme Thuillard
Secrétaire général
PLR Vaud, Conseiller
communal Roma-
nel-sur-Lausanne

Notre président de groupe **Ni-
colas Suter** a interpellé le Gou-
vernement pour connaître l'état
d'avancement ainsi que les me-
sures de suivi et d'évaluation liées
aux mesures d'économies visant
à réduire les dépenses liées aux
ressources humaines, présentées
par le Conseil d'Etat en rempla-
cement du «DCrise» lors du trai-
tement du Budget 2026.



Pour rappel, ces mesures se
décomposaient en trois axes,
à savoir le gel des embauches,
l'introduction de délais de ca-
rence dans les remplacements

ainsi que l'optimisation et le re-
déploiement des ressources in-
ternes.
Concernant les mesures de
suivi et d'évaluation, l'interpel-
lation demande en particulier si
l'objectif d'économie de 24 mil-
lions de francs sera bien atteint
au 31 décembre 2026.

Retrouvez
en détail
l'ensemble
des objets
déposés par
la députation
**au travers de
ce QR Code.**

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Vaud

Rejoignez-
NOUS!

Publicité

CAVE DE LA CRAUSAZ
FÉCHY

Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz - Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

**Offre spéciale
carton de dégustation**

5 x 70 cl.		
Cave de la Crausaz Féchy		
Féchy AOC La Côte	CHF	43.50
5 x 70 cl.		
Cave de la Crausaz rouge		
Les Bourrons, assemblage	CHF	43.50
5 x 70 cl.		
Rosé La Crausaline		
Pinot Noir	CHF	45.00
Prix du carton	CHF 132.00	

Sous réserve de changements

Je commande _____ carton(s) de dégusta-
tion livré(s) à mon domicile pour la somme de
132.00 par carton (uniquement en Suisse).
Frais de livraison offerts

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NP/lieu : _____

Tél. _____

Signature : _____

TRIB

Maxime Meier, avocat-syndic



Par
Nasrat Latif

Maxime Meier est l'un des plus jeunes syndics du canton - si ce n'est le plus jeune! Rencontre dans sa commune de Bretigny-sur-Morrens

Le virus de la politique a saisi Maxime Meier dès l'enfance. Quelques indices permettaient déjà de comprendre que le jeune garçon, tout juste installé avec sa famille dans la commune de Bretigny-sur-Morrens, était prédisposé à la chose publique. À commencer par sa curiosité et son envie de s'engager. Il s'investit dans différents comités comme délégué de classe, d'abord à l'école puis au gymnase. Un enseignant à Cugy, qui sensibilise ses élèves aux enjeux des objets de votation, le marque particulièrement. «Cela a eu un impact important sur l'ensemble de notre classe», se remémore Maxime.

Gymnase en Californie

Au gymnase, Maxime Meier choisit d'intégrer la toute nouvelle filière bilingue français-anglais. Dans le cadre d'un projet pilote porté par le canton, il séjourne alors une année en Californie: «Cette expérience m'a permis de gagner en autonomie, de m'ouvrir sur le monde et de sortir de ma zone de confort».

En 2016, la Californie traverse une importante sécheresse qui marque durablement Maxime Meier, au point d'y consacrer son travail de maturité: «Nous avons connu de nombreuses restrictions avec l'eau, chose que nous ne connaissons pas en Suisse». Maxime est aussi marqué par les phénomènes océaniques à grande échelle, El Niño et La Niña, que les médias suisses ne relaient que des années plus tard. Certaines décisions, là-

bas, l'interpellent également: «A Santa Barbara, une importante usine de désalinisation avait été construite à grands frais. Après deux ans de pluies importantes, elle a été mise hors service. Cela m'a questionné sur les liens entre pouvoirs publics et économie privée».

Son année aux Etats-Unis est marquée sur le plan politique par la campagne présidentielle opposant Hillary Clinton et Donald Trump. Maxime y suit avec intérêt les primaires. Après son expérience américaine, il réussit sa maturité au Gymnase de Renens, puis étudie le droit à l'Université de Lausanne

Le virus de la politique

Dès son retour, Maxime Meier adhère aux Jeunes libéraux-radicaux (JLR), au PLR du Gros-de-Vaud et au Conseil général



Maxime Meier en quelques dates

- 1998: Naissance à Vevey
- 2004: S'installe à Bretigny-sur-Morrens avec sa famille
- 2016: Adhère aux Jeunes libéraux-radicaux, au PLR du Gros-de-Vaud et au Conseil général de Bretigny-sur-Morrens
- 2018: Première candidature à la Municipalité (élection complémentaire)
- 2020: Président des Jeunes libéraux-radicaux vaudois jusqu'en 2022
- 2021: Elu Municipal de Bretigny-sur-Morrens
- 2024: Obtient son brevet d'avocat
- 2026: Elu syndic de Bretigny-sur-Morrens

de son village. Il s'en rappelle avec nostalgie: «Mon collègue des JLR Maxime Stern (aujourd'hui municipal à Crissier, ndlr) m'a proposé de le remplacer au Congrès du PLR Vaud. J'ai accepté sans hésiter, et surtout sans savoir où il avait lieu. Grave erreur! C'était à la Vallée de Joux et, à dix-huit ans sans voiture, c'était mission impossible. J'ai alors cherché un PLR dans le village qui m'a renvoyé vers un habitué de Froideville; il s'agissait de Christian Jaccoud, qui a accepté de m'y emmener. Encore aujourd'hui, je le retrouve aux congrès avec son épouse. J'ai d'ailleurs encore chez moi la petite planchette de ce Congrès du 5 octobre 2016!».

Depuis, les engagements et les fonctions s'enchaînent. Les engagements et les fonctions s'enchaînent. Il devient congressiste et rejoint le comité des Jeunes libéraux-radicaux vaudois avant d'en prendre la vice-présidence et la présidence. En 2019, il sera candidat au Conseil national sur la liste des Jeunes libéraux-radicaux vaudois. Il mènera avec Pauline Blanc son premier combat au niveau cantonal: une initiative visant à augmenter les

déductions fiscales liées à l'assurance maladie. En 2022, après avoir été candidat au Grand Conseil, il sera élu président du PLR Gros-de-Vaud.

En 2018, il se présente à l'élection complémentaire à la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens. Une belle occasion pour Maxime Meier de se faire connaître, puis d'être élu à l'exécutif lors des élections suivantes.

Dans le cadre d'un programme de mentorat du PLR Suisse, il débute une collaboration étroite avec Alexandre Berthoud, avec qui il travaille sur différents textes en lien avec leur région, le Gros-de-Vaud, avant de devenir son collaborateur personnel en mai 2022 à Berne.

Berthoud et Broulis comme mentors

Sa collaboration avec Alexandre Berthoud au Conseil national marque Maxime Meier: «J'ai eu beaucoup de plaisir, c'était très varié. Et le suivi des dossiers de la Commission des affaires juridiques étaient passionnants, en pleine révision des codes de procédure civile et pénale. La campagne de 2023 a également été riche en enseignements, avec toutefois un résultat décevant par la perte d'un siège pour notre parti».

Il poursuit aujourd'hui son travail d'assistant parlementaire aux côtés du conseiller aux Etats Pascal Broulis: «D'Alexandre Berthoud et de Pascal Broulis, j'ai appris l'engagement permanent en faveur de la population». Avec Pascal Broulis, Maxime a notamment travaillé sur un texte relatif aux véhicules d'urgence, afin d'éviter aux po-

liciers un retrait de permis pour excès de vitesse dans l'exercice de leur fonction. Autant d'applications juridiques concrètes pour le jeune avocat au profil technique.

Monsieur le Syndic

L'engagement sans faille de Maxime Meier est récompensé ce printemps. Après avoir été réélu au premier tour, avec 82% des voix, il est élu tacitement syndic de Bretigny-sur-Morrens. Le jeune édile réagit avec une modestie toute vaudoise face à ce score quasi soviétique, «tout à fait normal dans une petite commune»: «Je suis honoré par la confiance qui m'a été accordée, mais je suis surtout très content que nous ayons eu cinq candidats élus prêts à s'engager pour leur commune». Il assumera pour la prochaine législature l'administration générale, les finances et l'urbanisme.

Une humilité qui se ressent aussi dès que l'on aborde l'homme derrière le politicien: «Avec ces engagements, j'ai peu de disponibilités, mais de belles amitiés se sont créées. Comme celle avec Mathilde Maillard, la présidente du PLR Lausanne». En insistant encore un peu, on apprend que Maxime est un grand amateur de ski. Chaque hiver, il adore dévaler les pistes de Villars. Il y a deux ans, il a même réussi l'exploit d'enchaîner 80 jours de ski. Mais c'était exceptionnel, tient-il à préciser d'emblée: «C'était entre la fin de mon brevet d'avocat et mon nouvel emploi comme avocat. J'espère pouvoir revivre une telle saison lorsque je serai à la retraite!», lâche-t-il en souriant.

Publicité



d'Silence acoustique SA
Bureau d'études
A l'écoute de votre silence
Acoustique des salles,
du bâtiment,
de l'environnement
021 601 44 59
www.dsilence.ch

La Liberté cassant des vitrines

Par
Politik-AI

Texte: La Rédaction

Certaines images traversent les siècles parce qu'elles incarnent une idée plus qu'un événement. Chez Delacroix, la Liberté avançait au milieu des barricades, guidant un peuple vers un horizon politique. Ici, elle mène une foule masquée au milieu des fumigènes.

A l'approche du G7 d'Evian, les souvenirs du sommet de 2003 refont surface. Lausanne, Genève, commerces saccagés, affrontements, milliers de policiers mobilisés. Plus de 20 ans plus tard, les autorités annoncent déjà des contrôles renforcés, des fermetures ponctuelles de frontières et un important dispositif sécuritaire. Comme si la seule certitude entourant un sommet international n'était plus le dialogue diplomatique, mais l'anticipation des dégâts.



La colère se veut mondiale, mais les conséquences restent locales. Ce ne sont pas les dirigeants français, organisateurs du sommet, qui remplaceront une vitrine brisée ou baisseront le rideau de leur commerce. Ce sont les habitants, les restaurateurs, les petits entrepreneurs. Ceux qui n'ont ni cortège officiel ni escorte.

Ici, la Liberté brandit l'étendard anarchiste, symbole des black blocs qui semblent parfois

moins animés par la revendication que fascinés par le chaos lui-même.

A partir de quel moment une contestation cesse-t-elle de combattre le pouvoir pour simplement éprouver le plaisir de l'affronter – à bonne distance de ses propres conséquences?

La révolution, avec un petit «r», laisse parfois moins d'idées derrière elle que de gravats.

Abonnez-vous à **Vaudois!**

Recevez chez vous le média d'opinion libérale-radical, 10x par an

- ▶ Abonnement 12 mois: **CHF 100.-**
- ▶ AVS, apprentis et étudiants: **CHF 55.-**
- ▶ Entreprise et soutien: **CHF 150.-**

www.vaudois.media



vaudois.media/abonnement

Impressum: Tirage: 10'000 exemplaires, imprimés en Suisse - Éditeur: Parti libéral-radical vaudois (PLR Vaud) - Rédaction: Nasrat Latif (rédacteur en chef), Daniella Gorbunova (journaliste), Thierry Gana (graphiste), Petar Mitrovic (photographe), Louise Cordier (correctrice) - Abonnement 1 an/10 numéros: CHF 100.- tarif normal, CHF 55.- AVS, apprentis et étudiants, CHF 150.- Entreprise et abonnement de soutien - Adresse: Vaudois! Le média d'opinion libérale-radical, Place de la Riponne 1, 1005 Lausanne, contact@vaudois.media - Création et réalisation: Nokté Média, Avenue de la Gare 4, 1003 Lausanne - Publicité: Urbanic, chemin de Sous-Mont 21, 1008 Prilly, info@urbanic.ch - Impression: PCL Print Conseil Logistique SA